

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
de la
PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 51e

LEVIS — SEPTEMBRE 1945

No 9

LES COMMANDANTS DU FORT SAINT-FRÉDÉRIC

Officiers de la marine et officiers réguliers

On est si porté à confondre les troupes de la marine avec les troupes régulières qui, toutes deux, combattirent dans la Nouvelle-France, qu'il est utile de faire connaître la différence entre ces deux organisations.

Jusqu'à 1755, la colonie de la Nouvelle-France n'avait connu d'autres défenseurs que les soldats des troupes de la marine et ses miliciens. Les soldats de la marine, il est bon de le noter, n'étaient pas des marins. Leur corps portait le nom de troupes de la marine parce qu'il dépendait du département de la marine qui était chargé de l'administration de la colonie.

Au début, bon nombre des officiers des troupes de la marine étaient nés en France, mais petit à petit ils furent remplacés par des Canadiens. En 1759, la presque totalité des officiers étaient des fils du pays.

L'intention du roi était de recruter les soldats des troupes de la marine dans la colonie. Mais les jeunes Canadiens n'aimaient pas à s'engager dans les troupes pour quatre ou cinq ans et, afin de remplir les cadres des compagnies, on s'adressa en France et même à l'étranger. Bon nombre d'Allemands servirent dans les troupes de la marine comme soldats.

C'est en 1755 que les troupes régulières, c'est-à-dire les régiments de la Reine, de Guyenne, de Languedoc et de Béarn, arrivèrent dans la Nouvelle-France, sous la conduite du baron de Dieskau. Les soldats de ce régiment, tout comme leurs officiers, se considérèrent toujours comme des étrangers dans la colonie. Ils n'avaient traversé la mer que pour aider à repousser l'envahisseur de la colonie, et, cette tâche accomplie, devaient retourner en France. Comme question de fait, très peu de soldats de Dieskau et de Montcalm restèrent ici après

la Conquête. Quant aux officiers des régiments réguliers qui devinrent Canadiens après 1759 on peut les compter sur les doigts de la main.

C'est parmi les officiers des troupes de la marine qu'on recruta les commandants des forts de la colonie. Ceux-ci ayant été à la peine pour combattre les Anglais et les Sauvages pendant plus d'un demi-siècle, il n'était que raisonnable de leur donner ces postes de préférence aux officiers des troupes régulières qui, eux, n'étaient que de passage dans la colonie. Cependant, Montcalm et Lévis, enlevèrent quelques commandements à des officiers canadiens pour les donner à des officiers réguliers, notamment à Carillon.

Pour ce qui regarde le fort Saint-Frédéric, dont nous nous occupons ici, de 1731, année de son établissement, à 1759, année de sa destruction, il eut successivement un peu moins de vingt commandants. Tous appartenaient aux troupes de la marine et, en plus, étaient nés dans la colonie.

Pierre Hertel de Montcour

Le premier commandant du fort Saint-Frédéric fut Pierre Hertel de Montcour.

Né aux Trois-Rivières le 19 mars 1687, il était le dixième fils de François Hertel et de Marguerite de Thauvenet. Cette famille Hertel n'a cessé, pendant tout le régime français, de fournir des officiers distingués aux troupes de la marine. M. Hertel père est celui que les vieilles chroniques désignent généralement sous le surnom de "héros". Dès 1712, François Hertel pouvait écrire au ministre de la marine qui voulait lui obtenir des lettres de noblesse: "Le sieur Hertel est âgé de 70 ans. Il est lieutenant réformé dans les troupes de la marine depuis dix-sept ans. Il a dix garçons tous dans les troupes, savoir un lieutenant en pied, un lieutenant réformé, deux enseignes en pied, deux enseignes réformés, et les autres cadets dans les compagnies dont le plus jeune a vingt-quatre ou vingt-cinq ans".

Les dix fils de François Hertel marchèrent sur ses traces et servirent leur pays avec la même bravoure et le même dévouement. Ils ont formé les familles Hertel de la Frenière, Hertel de Cournoyer, Hertel de Rouville, Hertel de Chambly, Hertel de Saint-François, Hertel de Beaulac, Hertel de Montcour, etc, presque toutes disparues aujourd'hui mais dont les services ne doivent pas être oubliés par les descendants de ceux qui en ont profité.

M. Hertel de Montcour entra dans les troupes de la marine dès qu'il fut en âge de porter une arme. Les Hertel, comme presque tous les jeunes gens de leur temps, recevaient plutôt leur instruction dans les partis de guerre que dans les écoles.

Le jeune officier fit plusieurs campagnes sous la conduite de son père et de ses frères aînés et, toujours, il mérita la confiance et l'approbation de ses chefs. Les Hertel tenaient de leur père le don de se faire comprendre et aimer des Sauvages et ils réussissaient à obtenir d'eux ce que les autres officiers des troupes tentaient vainement pendant des années et des années.

C'est au mois d'octobre 1731 que le gouverneur de Beauharnois choisit M. Hertel de Montcour comme premier commandant du fort Saint-Frédéric.

Dans leur lettre au ministre du 16 octobre 1731, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient :

“Le sieur de Beauharnois a destiné le sieur Hertel de Moncour avec le sieur de Rouville pour y commander 20 hommes qui composeront la garnison de ce fort pendant l'hiver. Il l'augmentera de 10 autres hommes au printemps” (1).

Le sieur de Rouville mentionné dans la lettre de M. de Beauharnois était le frère de M. Hertel de Montcour.

C'est M. Hertel de Montcour qui, en 1731, construisit avec ses hommes le fort en bois de La Pointe-à-la-Chevelure ou Saint-Frédéric, sous la direction de M. Roberth de la Morandière.

En 1734, M. Hertel de Montcour prit le commandement du poste de la Baie des Puants, un des plus importants de la colonie.

M. Hertel de Montcour décéda à Montréal le 1er mars 1739.

De son mariage avec Marie-Thérèse d'Ailleboust de Périgny (novembre 1721), il eut plusieurs enfants dont l'un, Pierre, officier dans les troupes de la marine, trouva une mort tragique au siège de Niagara, en 1759. Fait prisonnier par les Anglais, il fut tué d'un coup de casse-tête par un Sauvage ami qui dans son imagination d'enfant des bois, voulait le délivrer des tourments que lui réservaient ses vainqueurs.

René Boucher de la Perrière

René Boucher de la Perrière, qui succéda à M. Hertel de Montcour dans le commandement du fort Saint-Frédéric, était né à Montréal le 18 juin 1668, mais la région des Trois-Rivières peut aussi le réclamer comme une de ses illustrations puisqu'il était le fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières et fondateur de Boucherville. La famille Boucher, qui s'est subdivisée dans les branches des Boucher de Boucherville, Boucher de Niverville, Boucher de Grosbois, Boucher de La Bruère, Boucher de la Perrière, Boucher de Montbrun, Boucher de Montizambert, etc, etc, a jeté beaucoup de lustre non seulement sur Trois-Rivières mais sur le pays tout entier.

(1) *Collection de Manuscrits*, III, p. 160.

Enseigne en 1694, lieutenant en 1710 et capitaine en 1726, M. Boucher de la Perrière marcha sur les traces de son respecté père. Comme lui, il apprit de bonne heure les langues sauvages et se rendit ainsi très populaire parmi les tribus où son service militaire l'appela. Dur à la fatigue, brave tout en restant humain pour ceux qui servaient sous ses ordres, M. Boucher de la Perrière fit partie de plusieurs expéditions dirigées contre les Anglais ou les Sauvages ennemis de la colonie, et, toujours, ses hautes qualités lui permirent de rendre de précieux services à ses chefs.

M. Boucher de la Perrière fut commandant du fort Saint-Frédéric de 1732 à 1733.

Le ministre de la marine écrivait au gouverneur de Beauharnois, le 30 avril 1737:

“Le Roi a approuvé que vous ayiez envoyé le chevalier de Saint-Ours pour commander à la Pointe-à-la-Chevelure à la place du sieur de la Perrière qui en était revenu à cause de sa mauvaise santé et Sa Majesté vous recommande de donner une attention particulière au choix des commandants de ce poste. Au reste, je vous écris à vous et à M. Hocquart une lettre sur l'établissement de ce même poste, à laquelle je me réfère” (1).

M. Boucher de la Perrière décéda à Boucherville le 2 août 1742. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1736 (2).

Claude Hertel de Beaulac

Claude Hertel de Beaulac, le troisième commandant du fort Saint-Frédéric, était le fils de François Hertel et de Marguerite de Thauvenet. Il était donc le frère de Pierre Hertel de Montcour, qui avait été le premier commandant du fort Saint-Frédéric.

Né aux Trois-Rivières le 27 octobre 1681, M. Hertel de Beaulac, comme ses neuf frères, eut une carrière militaire qui fut utile à son pays et honorable pour le nom qu'il portait.

Dès 1720, il fut appelé à commander au fort de Chambly.

Commandant du fort Saint-Frédéric de 1733 à 1734, M. Hertel de Beaulac fit ensuite plusieurs campagnes.

En 1747, on lui confiait pour la seconde fois le commandement du fort de Chambly.

Capitaine dans les troupes de la marine depuis 1712, M. Hertel de Beaulac décéda probablement en France. Du moins, on ne trouve pas son acte de sépulture aux Trois-Rivières ni à Montréal où il vivait habituellement.

(1) Archives du Canada, Ordres de Roi.

(2) Aegidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, p. 131.

Pierre-Jacques Payen de Noyan

M. de Noyan fut le seul officier des troupes de la marine qui commanda à deux reprises différentes au fort Saint-Frédéric. La vie dans les forts éloignés de la colonie était si dure, si pénible, que les chefs militaires changeaient les commandants de postes tous les deux ou trois ans.

Né à Montréal le 3 novembre 1695, du mariage de Pierre Payen de Noyan, officier dans les troupes, et de Catherine-Jeanne Lemoyne de Longueuil, Pierre-Jacques Payen de Noyan entra de bonne heure dans les troupes de la marine. En 1721, avant même d'être lieutenant, il était commandant du fort Frontenac. Fait capitaine en 1729, il fut employé surtout chez les Iroquois. On sait de quelle popularité les Lemoyne de Longueuil jouissait chez les Iroquois et M. Payen de Noyan était le fils d'une Lemoyne de Longueuil.

C'est en 1734 qu'on confia le commandement du fort Saint-Frédéric à M. Payen de Noyan. Mais le mauvais état de sa santé lui fit abandonner ce poste dès l'année suivante.

Après quelques années de repos, M. Payen de Noyan accepta en 1738 le commandement du poste de Détroit. Il ne s'y rendit, cependant, qu'en 1741, et en partit l'année suivante. Sa santé, probablement, était encore la cause de ces changements fréquents.

En 1746, M. Payen de Noyan reprenait le commandement du fort Saint-Frédéric. Cette fois encore, il abandonna son poste au bout d'un an.

Major de Montréal en 1749, M. Payen de Noyan fut promu lieutenant de roi des Trois-Rivières en 1756, mais, dès l'année suivante, il acceptait le poste inférieur de commandant du fort Frontenac. Il voulait, paraît-il, refaire sa fortune. Comme question de fait, M. Payen de Noyan, officier très brave et très capable, était en même temps un homme intéressé, et le commandement d'un poste où la traite se pratiquait sur une grande échelle était plus lucratif qu'une lieutenance de Roi. M. Payen de Noyan, évidemment, préférait les bons profits aux honneurs accordés aux officiers d'état-major.

A la Conquête, M. Payen de Noyan passa en France. Arrêté avec les autres profiteurs du Canada, il subit son procès devant le Châtelet de Paris. Il s'en tira à assez bon marché. La Cour le condamna à être admonesté et à payer une amende de six livres.

M. Payen de Noyan vivait encore en 1765 mais on ignore où et quand il mourut. Il est certain toutefois qu'il ne revint pas au Canada (1).

(1) P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 100.

Daniel Migeon de la Gauchetière

Daniel Migeon de la Gauchetière était le fils de Jean-Baptiste Migeon de Branssat, juge royal de Montréal et de Catherine Gauchet de Belleville.

Né à Montréal le 6 août 1671, le jeune homme aurait pu se faire une bonne position dans le monde judiciaire où son père jouissait d'une excellente renommée et de bonnes influences. Il préféra entrer dans l'armée.

Enseigne en 1694, lieutenant en 1710, il fut promu aide-major des troupes en 1712, et obtint le commandement d'une compagnie en 1726. Le gouverneur de la Nouvelle-France, en demandant une compagnie pour M. Migeon de la Gauchetière, avait affirmé au ministre qu'il était un bon officier. Ceci n'était pas suffisant pour les bureaucrates du département de la marine. Il fallait aux candidats aux promotions ou aux charges des recommandations de personnes haut placées, et les Canadiens, malheureusement, n'étaient pas connus à la cour. Les Français de France, presque toujours bien recommandés, avaient donc plus de chances d'avancement que leurs frères d'armes originaires de la colonie. M. Migeon de la Gauchetière et bon nombre d'autres Canadiens en firent la triste expérience.

M. Migeon de la Gauchetière prit part à plusieurs expéditions et se conduisit toujours de façon à mériter l'approbation de ses chefs.

C'est en 1735 qu'il remplaça M. Payen de Noyan au commandement du fort Saint-Frédéric. Il ne resta qu'une année dans ce poste.

La carrière de M. Migeon de la Gauchetière fut brusquement interrompue en 1746. Le 3 mai, il se noyait accidentellement près de la Pointe-aux-Trembles de Montréal (1). Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 26 avril 1736.

Pierre de Saint-Ours

Pierre, chevalier de Saint-Ours, appartenait à une famille éteinte aujourd'hui mais qui s'était distinguée tout le long du régime français et pendant le premier siècle du régime anglais. Son père, Pierre de Saint-Ours, ancien officier de Carignan, fut le premier seigneur de Saint-Ours.

Enseigne en 1694, à un âge où les enfants d'aujourd'hui sont encore sur les bancs de la petite école, le chevalier de Saint-Ours fit l'apprentissage du métier des armes à une rude mais utile école, celle de la lutte contre les Iroquois.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXVII, p. 680.

Lieutenant en 1710, il fut promu capitaine en 1718.

A l'automne de 1736, le gouverneur de Beauharnois choisissait le chevalier de Saint-Ours pour remplacer M. Migeon de la Gauchetière au commandement du fort Saint-Frédéric.

Le 30 avril 1737, le ministre écrivait au gouverneur de Beauharnois :

“Le Roi a approuvé que vous ayés envoyé le Ch^{er} de S^t Ours pour commander à la Pointe à la Chevelure à la place du S^r de la Perrière qui en étoit revenu à cause de sa mauvaise santé; Et S. M. vous recommande de donner une attention particulière au choix des Commandans de ce poste. Au reste je vous écris à vous et à M. Hocquart une lettre sur l'Établissement de ce même poste, à laquelle je me réfère” (1).

Cette lettre n'indique-t-elle pas que les successeurs de M. Boucher de la Perrière au commandement du fort Saint-Frédéric, MM. Hertel de Beaulac, Payen de Noyan et Migeon de la Gauchetière, n'avaient été nommés que temporairement. En tout cas, il semble que le ministre voulait se réserver le choix des commandants des forts.

M. de Saint-Ours, comme la plupart des officiers canadiens, était pauvre et il ne cessait de harceler le ministre de demandes de promotions ou de faveurs. Ces lettres des officiers canadiens au ministre nous semblent aujourd'hui enfantines, ridicules même. Mais n'oublions pas que la plupart de ces officiers étaient pères de famille et pauvres. Ils risquaient leur vie tous les jours et voulaient tirer leurs enfants de la misère.

Chevalier de Saint-Louis en 1738, M. de Saint-Ours obtint en 1748 la lieutenance de roi des Trois-Rivières, en remplacement de M. de Beaujeu.

En juin 1741, le ministre écrivait au gouverneur de la Jonquière :

“Comme le sieur de Saint-Ours, lieutenant de roi aux Trois-Rivières se trouve par son âge et ses infirmités pas en état de remplir ses fonctions, M. de la Jonquière trouvera bon de lui faire comprendre avec ménagements qu'il ferait mieux de demander la permission de se retirer du service.”

M. de Saint-Ours prit sa retraite l'année suivante et il reçut une gratification annuelle de 2000 livres pour lui tenir lieu de ses appointements. Il décéda à Montréal le 16 mars 1759, à l'âge de 85 ans (2).

(1) Archives du Canada, Ordres du Roi.

(2) L'abbé Couillard Després, *Histoire de la famille de Saint-Ours*, p. ? ; P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 229.

Paul-Joseph Lemoyne de Longueuil

Paul-Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, fils du premier baron de Longueuil et de Claude-Élisabeth Souart, naquit à Longueuil le 17 septembre 1701. Il n'eut pas besoin de prendre des leçons de devoir et d'héroïsme dans les livres. Il n'avait qu'à se rappeler les actions d'éclat de son père, de ses oncles et de ses frères aînés pour devenir un soldat valeureux. Presque tous les membres de la famille Lemoyne de Longueuil furent des héros. Est-il besoin de nommer les Lemoyne de Longueuil, d'Iberville, de Bienville, de Maricourt, de Sainte-Hélène, etc?

Le chevalier de Longueuil servit d'abord en France et s'y distingua. Il revint au pays en 1726 avec le grade de lieutenant dans les troupes de la marine.

Chargé aussitôt du commandement du fort Frontenac, il obtint une compagnie en 1727.

En 1728, le chevalier de Longueuil faisait la campagne contre les Renards.

Commandant du fort Saint-Frédéric de 1739 à 1743, il fut ensuite promu commandant de Détroit.

Chevalier de Saint-Louis en 1744, le chevalier de Longueuil remplaçait, quatre ans plus tard, M. Péan de la Livaudière à la majorité de Québec, puis, en 1749, devenait lieutenant de roi de Québec.

Enfin, le 1er mai 1757, le chevalier de Longueuil recevait le gouvernement des Trois-Rivières qu'il garda jusqu'à la Conquête.

Ces différents postes n'avaient pas empêché M. de Longueuil à faire partie de plusieurs expéditions guerrières. La devise des Lemoyne de Longueuil aurait pu être, comme on l'a dit, "là où il y a du danger".

Passé en France après la chute du pays, le chevalier de Longueuil fut chargé du commandement des officiers canadiens retirés en Touraine. Ce poste demandait beaucoup de dévouement, d'intelligence et de doigté. Il s'en acquitta à la satisfaction du gouvernement du roi et surtout des officiers canadiens traités si mesquinement par le ministre.

Le chevalier de Longueuil décéda à Port-Louis le 12 mai 1778 (1).

(1) Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil*; P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*.

François Duplessis Faber

François Duplessis Faber, fils d'un capitaine des troupes de la marine et de Madeleine Chorel dit Saint-Romain, était né à Champlain le 11 novembre 1689.

Enseigne dans les troupes de la marine dès 1700, il fut promu lieutenant en 1714. On lui confia en 1722 la charge d'aide-major du gouvernement de Montréal.

Protégé du gouverneur Vaudreuil et de la marquise de Vaudreuil, alors à la cour, M. Duplessis Faber obtint une compagnie en 1727.

Un peu plus tard, il essaya de se faire nommer major des troupes de la Louisiane, mais le poste, de bonne valeur, fut accordé à un officier mieux recommandé et peut-être plus méritant.

En 1739, M. Duplessis Faber remplaçait le chevalier de Longueuil au commandement du fort Saint-Frédéric. Il fut rappelé de Saint-Frédéric en 1741. Pourquoi? Il semble que M. Duplessis Faber, tout en s'occupant bien de ses devoirs, s'intéressait trop ouvertement au commerce et probablement à la traite. Le gouvernement du roi fermait les yeux quand les officiers faisaient le commerce avec discrétion mais si la chose devenait trop apparente il les rappelait tout de suite de leurs postes éloignés. La faute était dans le système. Les officiers, peu payés et, souvent, chargés de famille, faisaient du commerce pour augmenter un peu les maigres soldes que le roi leur accordait.

Chevalier de Saint-Louis en 1742, M. Duplessis Faber, revenu en faveur, obtint, en 1745, le commandement de Niagara. Il y resta jusqu'en 1756.

C'est en mars 1756 que M. Duplessis Faber fut fait major du gouvernement de Montréal.

En 1758, il fut envoyé avec 1500 hommes au secours du fort Frontenac, assiégé par Bradstreet. Mais les préparatifs de cette expédition avaient été faits avec tant de lenteur que le détachement arriva trop tard pour secourir la garnison commandée par M. de Noyan.

Après la prise du pays, M. Duplessis Faber passa en France et décéda à Rochefort, le 20 juillet 1762 (1).

Antoine-François Pécaudy de Contrecoeur

Il ne faut pas confondre Antoine-François Pécaudy de Contrecoeur avec Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur. Tous deux étaient

(1) P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 80.

les fils du brave capitaine de Carignan qui a donné son nom à la seigneurie et à la paroisse de Contrecoeur.

L'acte de naissance d'Antoine-François Pécaudy de Contrecoeur n'a pas été conservé mais on présume qu'il naquit au manoir de Contrecoeur aux environs de 1680.

M. Pécaudy de Contrecoeur fut fait enseigne en pied en 1704 et lieutenant en 1715. Il obtint une compagnie en avril 1727.

De 1727 à 1741, M. Pécaudy de Contrecoeur fut de tous les partis, de toutes les expéditions où il y avait des coups à donner ou à recevoir. Officiers et soldats du régime français au Canada avaient d'autant plus de mérites que quelques-uns d'entre eux seulement pouvaient compter sur les avancements et les récompenses. Ils se battaient simplement par devoir et pour protéger leur pays contre les Anglais ou les Sauvages ennemis.

En 1741, M. Pécaudy de Contrecoeur succédait à M. Duplessis Faber comme commandant du fort Saint-Frédéric. Il resta à ce poste jusqu'en 1743.

Malade, il revint à Montréal de bonne heure au printemps de 1743 et y décéda le 2 juillet de la même année.

On a commis plusieurs erreurs au sujet des frères Antoine-François et Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur. C'est le premier qui a commandé au fort Saint-Frédéric et, évidemment, tout ce qu'on a attribué à ce même officier postérieurement à sa mort doit être placé au crédit de Claude-Pierre. L'excellente *Histoire de Contrecoeur* veut que les deux frères Pécaudy de Contrecoeur aient commandé tour à tour au fort Saint-Frédéric. Non. Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur commanda le *camp* de Saint-Frédéric en 1756 mais il ne fut jamais commandant du fort.

Paul Bécard de Grandville-Fonville

La famille Bécard de Grandville s'éteignit dans notre pays dès avant la fin du régime français. Des six fils de Pierre Bécard de Grandville, capitaine au régiment de Carignan, quatre au moins décédèrent après avoir atteint l'âge de trente ans mais aucun ne s'était marié. Quant aux trois soeurs Bécard de Grandville une seule se maria.

Paul Bécard de Grandville-Fonville né à Québec le 18 janvier 1695, de Pierre Bécard de Grandville et d'Anne Macard, se destina à l'armée comme avaient fait son père et ses frères aînés. Dès 1721, il était enseigne de la compagnie de M. de Saint-Martin.

En 1722 ou 1723, un rapport officiel disait du jeune officier: "Il a servi avec distinction".

Il fut promu lieutenant en 1725, et la marquise de Vaudreuil, en 1727, sollicitait en sa faveur en invoquant "qu'il était le seul qui restait de sa famille".

Promu capitaine en 1737, M. de Grandville-Fonville fut peu après fait aide-major des troupes, mais un rapport officiel de 1739 dit de lui: "un peu singulier". Effectivement, tous les frères et les soeurs Bécard de Grandville étaient un peu et même beaucoup singuliers.

Quoi qu'il en soit, M. Bécard de Grandville-Fonville fut commandant du fort Saint-Frédéric de 1743 à 1746 (?)

Plus tard, le gouverneur de la Jonquière s'intéressa au sort de l'ancien commandant du fort Saint-Frédéric et obtint pour lui la croix de Saint-Louis.

M. Bécard de Grandville-Fonville décéda à Québec le 19 mars 1754, à l'âge de 59 ans (1).

Charles Le Gardeur de Croizille

Il faut lire dans la *Relation* de 1636 les lignes enthousiastes que le Père Le Jeune consacre à l'arrivée à Québec des futurs chefs des familles Le Gardeur de Repentigny et Le Gardeur de Tilly. Dix Le Gardeur de la même famille venaient du même coup pour s'établir au pays. L'enthousiasme du Père Le Jeune ne le trompait pas. Charles Le Gardeur de Tilly et Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny furent les tiges de deux des familles les plus remarquables de notre pays.

Charles Le Gardeur de Croizille fut le quinzième enfant de Jean-Baptiste Le Gardeur, celui-là même dont parle le père Le Jeune, et de Marguerite Nicolet.

Né à Boucherville le 23 avril 1677, il embrassa la carrière militaire comme tous ses frères aînés. Enseigne le 10 mai 1710, lieutenant le 23 avril 1727, il eut deux ans plus tard, des velléités d'abandonner l'armée. Le baron de Portneuf, grand-voyer de la Nouvelle-France, beau-père de M. Le Gardeur de Croizille, était décédé le 14 juin 1729, l'officier rêva de le remplacer. Mais M. Lanoullier de Boisclerc avait de fortes influences et c'est lui qui décrocha la belle place.

M. Le Gardeur de Croizille continua donc son service. Il obtint une compagnie en 1741.

En 1746, il succédait à M. Pécaudy de Contrecoeur dans le commandement du fort Saint-Frédéric. Il y resta à peine une année.

Chevalier de Saint-Louis en 1748, M. Le Gardeur de Croizille décéda aux Trois-Rivières le 8 novembre 1749.

(1) P.-G. Roy, *La famille Bécard de Grandville*.

Le mariage de M. Le Gardeur de Croizille à la fille unique du baron de Portneuf le fit hériter de la seigneurie de Portneuf, mais il la vendit, en octobre 1741, à Eustache Lambert Dumont et Charlotte-Louise Petit, sa femme.

Pierre-Joseph de Céloron

Voici un des officiers les plus braves et les plus compétents de tout le régime français et, étrange aberration du sort, c'est un de ceux dont la carrière a été la plus ignorée, ou du moins la plus controversée. Parmi les historiographes, les uns font de M. de Céloron un Français, les autres mettent à la gloire de son frère à peu près tous ses actes de guerre.

Pierre-Joseph de Céloron était bel et bien Canadien puisqu'il était né à Montréal le 29 décembre 1693, du mariage de Jean-Baptiste Céloron de Blainville, capitaine réformé, et d'Hélène Picoté de Belestre.

Enseigne en pied en juillet 1715, lieutenant en février 1731, M. de Céloron fut promu capitaine en mars 1738.

Commandant à Michillimakinac dès 1737, il fut détaché de ce poste pour faire la campagne contre les Chicachas.

M. de Céloron fut commandant de Détroit de 1742 à 1744 puis commandant de Niagara de 1744 à 1745.

C'est de là qu'il partit au printemps de 1747 pour commander au fort Saint-Frédéric. M. de Boishébert écrivait au ministre Maurepas, en novembre 1747 : "Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple, au fort Saint-Frédéric où est à présent le plus fort de la guerre, proche des Flamands, et où on passe aussi pour entrer du côté d'est dans le gouvernement de Boston et dans celui d'Orange, vers le sud-ouest, c'est M. de Céloron qui y commande. Officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs partis, à Michillimakinac où il a maintenu les Sauvages qui abordent de toutes parts, ainsi que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns et des autres. Il s'est acquis l'estime de tout le monde. Il mérite d'être avancé autant, étant un des bons officiers et même un des plus anciens capitaines" (1).

C'est en 1749 que M. de Céloron accomplit son héroïque randonnée de la vallée de l'Ohio. A la tête d'un parti de neuf officiers, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts Canadiens et d'environ trente Sauvages, il se rendit jusqu'au pays des Miamis, déposant un peu partout sur son passage des plaques de prises de possession au nom du

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 87.

roi de France. A l'estime du Père de Bonnécamps, aumônier de l'expédition, le trajet accompli par M. de Céloron fut de plus de douze cents lieues.

A son retour à Québec, M. de Céloron fut de nouveau envoyé pour commander à Détroit mais cette fois avec le grade de major.

Major du gouvernement de Montréal en 1753, M. de Céloron décéda dans cette ville le 12 avril 1759.

Comme tous les officiers de son temps, M. de Céloron fit la traite des fourrures dans les différents postes où il commanda. Sans doute, il contrevenait aux ordonnances mais on a le droit de se demander comment ces officiers auraient pu vivre et faire exister leurs familles s'ils n'avaient pas goûté un peu au fruit défendu (2).

Charles de Sabrevois

Le premier Sabrevois de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, Joseph-Charles de Sabrevois, était né à Gavancie, évêché de Blois. Son père était seigneur de Sermonville. C'est en 1685 qu'il arriva ici avec un certain nombre d'officiers des troupes. Il décéda à Montréal en 1727. Il était major de ce gouvernement depuis deux années. M. de Sabrevois avait épousé Jeanne Boucher, fille du respectable Pierre Boucher, fondateur de Boucherville.

C'est de ce mariage que naquit Charles de Sabrevois, à Boucherville, le 25 novembre 1699.

Enseigne en 1720, lieutenant en 1729, M. de Sabrevois obtint le commandement de Détroit en 1731.

Entre temps, M. de Sabrevois avait fait plusieurs compagnes et, un peu plus tard, en 1739, il fit partie de l'expédition envoyée contre les Chicachas, en Louisiane.

C'est le gouverneur de la Galissonnière qui, en 1747, choisit M. de Sabrevois pour remplacer M. de Céloron dans le commandement du fort Saint-Frédéric.

Deux années plus tard, en novembre 1749, M. de Sabrevois prenait pour la seconde fois le commandement de Détroit.

Le 1er janvier 1759, M. de Sabrevois remplaçait à la majorité des Trois-Rivières M. de Noyelles promu à la lieutenance de roi du même gouvernement.

La Conquête du pays par les Anglais mit fin à la carrière militaire de M. de Sabrevois.

Il passa alors en France pour obtenir de servir dans les troupes du roi, mais il ne reçut que des promesses. Il remplaça, cependant, par

(2) P.-G. Roy, *La famille Céloron de Blainville*.

intérim, en 1763, le chevalier de Longueuil au commandement des officiers canadiens établis en Touraine.

M. de Sabrevois décéda en Touraine dans les premiers mois de 1774 (1).

Paul-Louis Dazemard de Lusignan

Paul-Louis Dazemard de Lusignan né à Champlain le 19 novembre 1691, était le fils de Paul-Louis Dazemard de Lusignan, officier dans les troupes, tué par les Iroquois en 1692, et de Jeanne Baby. Il embrassa la carrière des armes comme son père, et servit d'abord à la Martinique. Il revint dans la Nouvelle-France en 1724. Promu lieutenant en 1735, il fut fait capitaine en 1744.

Dès 1734, M. de Lusignan servait au poste de Niagara en qualité d'aide-major. L'année suivante, 1735, il était fait commandant du poste de la Rivière Saint-Joseph où il devait rester trois ans. En 1738, il devenait commandant du poste de la Baie, un des plus importants de la colonie.

C'est en 1749 que M. de Lusignan fut promu au commandement du fort Saint-Frédéric. Il devait garder ce commandement jusqu'à 1757. Les lettres des gouverneurs et intendants au ministre témoignent des hautes qualités de M. de Lusignan et de la confiance que les chefs de la colonie avaient dans ses capacités.

Fait chevalier de Saint-Louis le 15 mai 1752, M. de Lusignan eut la confiance du marquis de Montcalm et du chevalier de Lévis. Dans les dernières années du régime français, il commanda à Carillon, à l'île aux Noix, à Saint-Jean et, enfin, à Chambly.

M. de Lusignan, malade, ne passa pas en France après la chute du pays. Il décéda à Québec le 2 septembre 1764, à l'âge de 73 ans (2).

Le voyageur Kalm qui fut l'hôte de M. de Lusignan pendant quelques jours au fort Saint-Frédéric en parle dans les termes les plus flatteurs. Kalm était un savant dans les sciences naturelles. Il devait s'y connaître passablement dans les sciences qu'il enseignait dans une grande université de Suède. Il n'hésite pas à déclarer que M. de Lusignan était fort renseigné non seulement sur la science militaire mais sur toutes sortes de sujets. Encore un témoignage qui prouve que nos ancêtres n'étaient pas aussi ignorants qu'on l'a prétendu.

(1) A l'été de 1763, un M. de Sabrevois revint d'Angleterre au Canada, à bord du navire *Le Dauphin*, capitaine Lemesurier. Ce M. de Sabrevois devait être le fils ou le neveu de M. Charles de Sabrevois puisque c'est précisément en 1763 que celui-ci reçut le commandement temporaire des Canadiens établis en Touraine.

(2) P.-G. Roy, *La famille Dazemard de Lusignan*.

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé

M. Aubert de Gaspé ne fut que commandant intérimaire du fort Saint-Frédéric. Son nom ne mérite pas moins de figurer dans la galerie des braves officiers qui représentèrent le roi de France dans ce poste de danger.

Né à Saint-Antoine de Tilly, seigneurie qui appartenait à sa mère, le 5 avril 1714, il était le fils de Pierre Aubert de Gaspé et d'Angélique Le Gardeur.

M. Aubert de Gaspé entra dans les troupes de la marine en 1727 et fit plusieurs campagnes, entre autres celle de 1735 contre les Renards, celle contre les Chicachas en 1739, celle de Michillimakinac en 1742, celle d'Acadie en 1745 et 1746, celle de la Belle-Rivière en 1753, etc, etc.

Capitaine en 1756; M. Aubert de Gaspé fut commandant au fort Saint-Frédéric pendant l'hiver de 1756-1757.

En 1758, M. de Gaspé prit part à la bataille de Carillon et resta au fort de Carillon jusqu'à son évacuation.

Nous voyons également M. de Gaspé à la bataille de Sainte-Foy. Il prit part au siège de Québec fait par le chevalier de Lévis en 1760.

Ruiné par la Conquête, M. de Gaspé se retira dans sa seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli, où il décéda le 26 janvier 1787.

Le brave officier Aubert de Gaspé était le grand-père de M. de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*. L'éloge chaleureux que fait le vieil auteur de son grand-père n'est pas exagéré. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ses états de services pour se rendre compte qu'il avait servi son roi et son pays avec une bravoure et un dévouement dont ses descendants avaient le droit d'être fiers.

Louis Herbin

Louis Herbin, qui fut le dernier commandant du fort Saint-Frédéric, était un montréalais. Né le 25 novembre 1711, il était le fils d'un brave officier des troupes de la marine, Frédéric-Louis Herbin, et de Louise-Françoise Lambert Dumont.

M. Aégidius Fauteux donne ses dates de promotion comme suit: Enseigne en second en 1727, enseigne en pied en 1735, lieutenant en 1742 et capitaine en 1746.

Après la conquête du pays, M. Herbin servit en France et M. Fauteux le mentionne comme capitaine réformé au régiment des recrues d'Alençon, en 1767 (1).

(1) Aégidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, p. 172.

M. Herbin fut commandant du fort Saint-Frédéric de 1757 à sa destruction en 1759.

M. Herbin était un habile officier partisan et il commanda plusieurs partis sur les frontières de la colonie. On trouve les façons de faire la guerre des Allemands inhumaines et barbares. Celles de l'ancien régime n'étaient pas des plus humaines. Lisons ces lignes d'un mémoire de M. de Boishébert, de novembre 1747. "Voilà les campagnes que le sieur Herbin, fils, lieutenant des troupes, a faites du côté des Flamands, du 7 avril, avec 50 hommes Canadiens et quatre Sauvages; ils firent quatre prisonniers et *six chevelures* amenés au fort Saint-Frédéric, à M. de Noyan, commandant" (1).

P.-G. R.

LES COLONS FIACRE DUCHARME & JEAN VALAIS

Le directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal nous écrit:

"Dans le Catalogue de l'Exposition Rétrospective des colonies françaises, d'Amérique publié par A.-L. Leymarie, Paris, 1929, je note dans l'étude de Gabriel Hanotaux, p. XXIII, l'assertion suivante:

"Fiacre Ducharme fut le premier à construire une habitation à Montréal. . . Lui et son associé, Jean Valais, reçoivent, d'après le document daté de 1654, et ici exposé, 1000 livres du gouverneur Maisonneuve, pour les obliger à faire leur demeure en l'île de Montréal."

"En outre, Ducharme, qui paraît être un ouvrier armurier, s'engage à "travailler de son métier selon le besoin pour le gouverneur à 40 sols par jour" . . .

"M. Hanotaux était-il vraiment fondé à proclamer que Ducharme, était le premier à construire une habitation dans l'antique Ville-Marie?

Jean-Jacques LEFEBVRE".

Tout d'abord le colon Fiacre Ducharme (2) ou Ducharme "dit le Parisien" et plus souvent "dit Lafontaine" était âgé de 25 ans lorsqu'il vint avec la recrue de 1653. Toujours, dans les documents, il se

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1916, p. 384.

(2) Toujours, le notaire Basset, dans ses actes, écrit Duharne.

déclare menuisier, non pas armurier. Quant à Jean Valais âgé de 20 ans, il fut enrôlé comme défricheur en 1653, cependant plus tard, il devint menuisier.

Lors de leur engagement, on leur accorda 75 livres, puis, le 20 juin 1653, Ducharme reconnaît avoir reçu 150 livres de la Compagnie. De plus, en 1654, Ducharme et Valais obtiennent chacun 500 livres de M. de Maisonneuve afin qu'ils s'établissent à Ville-Marie et y résident, ceci indépendamment des paiements anticipés.

Le 21 décembre 1654, Ducharme et Valais promettent bâtir, pour leur usage commun, une maison sur un arpent de terre dans l'enclos désigné par la ville, aussi de défricher des terres lorsqu'ils pourront le faire sans avoir à redouter les embuscades des Iroquois. Le même jour, ces mêmes colons s'obligent envers la Compagnie de Montréal, de monter les fusils et les pistolets dont M. de Maisonneuve auraient besoin à raison de 3 livres, 10 sols, par fusil et 2 livres par pistolet. (Faillon, II, p. 198)

C'est ce travail supplémentaire qui a fait croire à quelques-uns qu'ils étaient armuriers.

A noter, de janvier à décembre 1654, pas moins de 40 colons reçurent chacun 500 à 600 livres avec la condition de s'établir pour toujours à Ville-Marie. (Faillon, II, pp. 187-188) et plusieurs s'étaient engagés à se bâtir avant Ducharme et Valets.

En sa qualité de menuisier, Ducharme a dû prendre part à la construction des quelques maisons qui furent érigées dans le "lieu destiné pour la ville" en 1654, notamment celle du négociant Charles Lemoine mais Ducharme et Valets ne semblent pas avoir reçu de lopin de terre à cette date.

En 1657, le 25 août, Ducharme acquiert, de Louis de La Saudraye, la bizarre demeure appelée Vide-bouteille, dont nous avons déjà parlé (2), et cette transaction fut confirmée par Gilles Lozon, en 1659 (3).

Le 31 octobre 1662, le menuisier Ducharme reçoit de M. de Maisonneuve, une concession en la prairie Saint-Pierre, tenant d'un côté à une terre de Jacques Leber et d'autre côté à un immeuble de Soeur Marguerite Bourgeoys. Suivant ce contrat, le sieur Ducharme devait bâtir maison puis défricher et faire valoir le bien fonds.

C'est hors de la ville qu'il vécut ensuite, car au recensement de 1667 il avait 18 arpents de culture.

Fiacre Ducharme mourut en 1677, au mois de janvier, mais comme il demeurait loin de l'église, relativement, son corps fut déposé chez son confrère le menuisier, Claude Rimbaut, rue Saint-Paul,

(2) *B.R.H.* 1934, p. 458 & *Cahier des Dix*, no 9, p. 243.

(3) Le 14 juillet 1664, Ducharme vend la maison et le jardin acquis en 1657-1659.

d'où il fut transporté à bras suivant la coutume, jusqu'à l'église puis au cimetière.

On pourrait ajouter ici, que Jean Valets, ainsi que huit autres colons de la recrue de 1653, furent au nombre des compagnons de Dollard qui succombèrent héroïquement en 1660.

E.-Z. MASSICOTTE

OÙ EST NÉ LOUIS JOLLIET (1)

Où est né Louis Jolliet? Cette question, d'un intérêt pratique en ce troisième centenaire, a reçu jusqu'ici trois réponses successives:

1ère réponse: Louis Jolliet est né à Québec.

Le lecteur a déjà pris connaissance de l'acte de baptême, dont l'original est conservé au presbytère de Notre-Dame de Québec. Baptisé dans l'église paroissiale provisoire de Québec, Louis Jolliet a dû naître à Québec.

C'est une conclusion logique, qui s'appuie d'ailleurs sur les constatations historiques suivantes: habitant Québec depuis leur arrivée de France (avant le 15 novembre 1637, date de leur contrat de mariage), mariés à Québec en 1639, Jean Jolliet et sa femme, Marie d'Abancourt dite LaCaille, continuent de demeurer à Québec, car leur nom apparaît souvent, par la suite, aux actes civils et religieux de Québec conservés dans les archives judiciaires et paroissiales. Pour ne citer qu'un cas, le plus important: le 22 juillet 1644, à la signature, au Fort, par devant Tronquet notaire royal, d'un accord entre Jean Bourdon et Louis-Henri Pinguet, est présent "Jean Jolliet, demeurant au dit Québec".

Cette opinion traditionnelle s'est enracinée dans les esprits surtout depuis que monsieur Alain Grandbois a fait paraître son intéressant volume: *Né à Québec. . . Louis Jolliet. Récit* (Albert Messein, éditeur, Paris, 1923). Ce titre semble avoir été inspiré par la lecture

(1) Les principaux éléments de cette étude ont été empruntés à une conférence donnée par M. T.-Emond Giroux devant la Société d'histoire régionale de Québec et la Société d'histoire de Beauport, le 7 mars 1945.

du P. Camille de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus, qui, au troisième volume de son précieux ouvrage: *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle, d'après beaucoup de documents inédits*, commence ainsi le paragraphe consacré aux antécédents de Louis Jolliet: "Né à Québec, élevé au Collège des Jésuites, où il avait terminé ses études philosophiques par une soutenance très brillante. . . Louis Jolliet. . ." etc. Ces trois petits mots "né à Québec" avaient un sens émouvant: le premier Canadien dont le nom passait à l'Histoire!

Comme principale source d'information, le P. de Rochemonteix renvoie aux "*Notes sur les registres de N.-D. de Québec*", publiées par l'abbé J.-B.-A. Ferland (2e éd., 1863, p. 51) dont il semble citer un paragraphe — vu les guillemets — mais dont il résume plutôt quelques pages.

L'abbé Ferland lui-même, après avoir traduit incomplètement d'ailleurs — l'acte de baptême du 21 septembre 1645, reproduit en français une page de J. Gilmary Shea sur Louis Jolliet. L'auteur américain y ayant déclaré que "autant que nous le pouvons savoir, on ne connaît ni le lieu ni l'époque de sa naissance", l'abbé Ferland reprend: "Nos vieux registres nous mettent en état de remplir les lacunes signalées par M. Shea. . . Je vais citer des actes de mort, de baptême et de mariage, qui feront connaître les principaux événements de la vie du sieur Jolliet".

Et après avoir transcrit l'acte de sépulture d'Adrien d'Abancourt dit LaCaille, puis mentionné le mariage, en 1639, de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, la naissance de Louis, en 1645, celle de Zacharie, en 1650, l'existence d'Adrien — dont on n'a retrouvé ni l'acte de naissance ni l'acte de sépulture, — l'abbé Ferland conclut: "Ainsi Québec a droit de revendiquer Louis Jolliet comme un de ses enfants".

Conclusion apparemment légitime et substantiellement vraie. Baptisé en l'église paroissiale de Québec, Louis Jolliet est certainement né dans les limites de la "paroisse de Québec". Mais attention! En 1645, la "paroisse de Québec" s'étendait aussi loin que les habitations de ses colons, jusqu'au Cap Tourmente, par exemple.

Nous concédons que si Louis Jolliet a vu le jour en dehors de la petite ville, ce dût être dans les alentours, assez proche pour que, au premier jour convenable (recens natus), il ait pu y être transporté en vue du baptême. Devrions-nous en rabattre encore et, à cause du texte de Tronquet — Jean Jolliet demeurant à Québec le 22 juillet 1644, soit un an avant la naissance de Louis, — admettre que celui-ci est né à Québec même? Faudrait-il rendre tout à fait les armes et, puisque le 25 juin de la même année Tronquet désigne Jean Jolliet comme "notre charron pour les services des messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France", fixer sa naissance à la Basse-ville, le petit centre industriel?

Nous ne le croyons pas. Qu'il nous suffise pour le moment de proposer deux explications que la suite de cet exposé fera mieux comprendre.

Demeurer à Québec n'avait pas, en 1645, le sens précis qu'il a aujourd'hui. On comprend que si quelqu'un habite à Château-Richer ou au Cap Tourmente, on le dise demeurant "à la Longue Pointe", "sur la côte de Beaupré" ou "en l'établissement du Cap Tourmente". Mais on peut habiter la banlieue, aux yeux de la loi, et demeurer à Québec. Le mariage de Paul Chalifou et de Jacqueline Archambeau (28 septembre 1648) se fit "en présence de Jean Bourdon, Nicholas Goupil et Robert Giffard, tous demeurant à Québec". Le seigneur de Beauport avait bien un pied-à-terre à Québec, mais il n'y demeurerait sûrement pas!

De plus, bien que le charron de la Compagnie exerce le plus souvent son métier à Québec, il n'est pas pour cela tenu de résider avec sa famille dans l'enceinte de Québec. Lorsque Jean Jolliet fut invité à comparaître aux actes des 25 juin et 22 juillet 1644, il était à Québec, lieu principal de son travail. Mais y avait-il vraiment sa demeure?

2ème réponse: Louis Jolliet est né à Château-Richer.

C'est l'opinion de Mgr Amédée Gosselin (1941). Voici quelques paragraphes d'une communication aux membres de la Société Royale du Canada (1).

"Si les registres de Notre-Dame de Québec, refaits de mémoire après l'incendie de 1640, sont exacts, le mariage de Jolliet fut célébré à Notre-Dame-de-Recouvrance, le 9 octobre 1639. Il ne faudrait pas en conclure que les époux avaient leur domicile à Québec même. Mais l'église de cette ville étant la seule paroissiale à cette époque, on y venait de tous les environs pour les baptêmes, les mariages et les sépultures aussi bien que pour les offices des dimanches et fêtes.

"Les anciens actes nous disent que Jolliet était charron de la Compagnie des Cent Associés. C'est vrai, mais il fut aussi, sinon en même temps, l'un des premiers colons de la côte de Beaupré. Qu'on examine la carte dressée en 1641 par Jean Bourdon. A l'endroit appelé la Longue Pointe, tout à côté de la rivière du Petit-Pré, mais à l'Est, on pourra lire les noms de la veuve La Caille et de Jolliet. Il y avait là deux terres ou propriétés réunies en une seule après la mort de la veuve d'Abancour, dont la fille, femme de Jolliet, était l'héritière. C'est là que Jolliet demeurait ordinairement, au moins après son mariage. Il le dit dans son testament: "demeurant proche la Longue

(1) Mémoires de la S.R.C., 1920 (Section I, pp. 65-81): *Jean Jolliet et ses enfants*.

Pointe, sise en la côte de Beaupré". C'est donc là aussi, c'est-à-dire dans la paroisse du Château-Richer, que naquirent tous ses enfants, y compris le futur découvreur du Mississipi. C'est du moins notre conviction."

Les convictions de Mgr Gosselin sont éminemment respectables. Le consciencieux archiviste du Séminaire de Québec était à la source des documents les plus anciens et les plus précieux, de ceux en particulier qui ont trait à la seigneurie de Beaupré, devenue propriété de monseigneur de Laval. Toutefois, bien qu'il soit parfaitement vrai que Jean Jolliet demeurait à la Longue Pointe en 1651, bien qu'il soit évident aussi que son plus jeune fils, Zacharie, y est né le 23 décembre 1650, il ne s'ensuit pas et il n'est pas démontré que "là aussi, c'est-à-dire dans la paroisse du Château-Richer, naquirent tous ses enfants y compris le futur découvreur du Mississipi".

Étudions d'abord l'acte de baptême de Zacharie, né quatre mois, jour pour jour, avant la mort de son père. Il est consigné aux registres de Notre-Dame de Québec :

"Anno Dni 1650 die 23 dec. natus est filius Joannis Joliet et Mariae Dabancour coniugum parochiae Quebecensis quem die 24 eiusdem mensis domi baptizavit P. Leonardus Gareau. Patrini fuerunt Zacharia Cloutier, filius Zachariae Cloutier et Maria Guyon uxor Francisci Belenger eiusdem loci. Nomen inditum Zacharia."

Remarquons le lieu du baptême: bien qu'appartenant à la paroisse de Québec (parochiae Quebecensis), l'enfant a été baptisé à la maison (domi). Sans doute la présence, dans les environs, du P. Gareau y fut pour quelque chose: elle permit de baptiser l'enfant dès le lendemain; mais reconnaissons que la distance est longue de Château-Richer à Québec et qu'avant d'y conduire un enfant nouveau-né, on songe encore moins au déplacement des parents qu'à la fragilité de l'enfant. Si Louis Jolliet était né à Château-Richer en 1645, n'y aurait-on pas attendu quelque temps la venue du missionnaire, pour le faire baptiser?

Mais voici l'objection maîtresse: en 1645, Jean Jolliet était-il déjà établi à Château-Richer? Qu'à sa mort, en avril 1651, qu'à la naissance de Zacharie, en décembre 1650, Jean Jolliet occupât sa terre de la Longue Pointe, rien d'étonnant puisqu'elle lui avait été concédée en bonne et due forme le 31 juillet 1650. Mais depuis quand l'occupait-il? Y était-il établi en 1641, quand Jean Bourdon, inscrivit sur sa carte: "La veufve La Caille et Jolliet"? Y demeurait-il au moins en 1645, quand Louis naquit? en 1648, à la naissance de Marie?

Une étude attentive de la carte de 1641 et des documents qui s'y rapportent nous permet de conclure que Jean Jolliet n'a certainement pas occupé sa terre avant 1647 et probablement pas avant 1650.

A la fin du premier volume de son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Mgr Cyprien Tanguay a publié un fac-similé de la carte de 1641. Nous en avons nous-mêmes inséré ici une copie dessinée d'après ce fac-similé, mais en écriture intelligible. Pour l'interprétation parfois difficile — et en deux cas douteuse — du texte de bourdon, nous nous sommes servis d'un exemplaire annoté par Mgr Gosselin et nous avons consulté des compétences. Que le lecteur veuille bien se reporter à cette carte, afin d'en bien comprendre le sens (1).

On lit au bas de la carte du *Dictionnaire généalogique*: *FAC-SIMILÉ de la première Carte des établissements de la Nouvelle-France, dressée par JEAN BOURDON, en 1641*. On est porté à conclure que tous ceux dont les noms paraissent sur les terres y sont établis, qu'il n'y a qu'eux d'établis et que Jean Bourdon avait précisément en vue de faire le relevé de ces établissements. La réalité est autre.

1.—*Tous ne sont pas encore établis sur "leur" terre.*

De la Longue Pointe à la Rivière-aux-Chiens, on compte vingt terres, dont seize sont assignées à des propriétaires. Deux seulement ont une "habitation commencée": l'abri de Cloutier (?) et la maison de Claude Estienne. Deux défricheurs plus actifs, sans doute qui ont obtenu avant les autres de la Compagnie de Beaupré leur acte de concession? . . . Point du tout. Au moment où Jean Bourdon trace sa carte, un seul a en main une concession formelle, par acte notarié: c'est Pierre Gagnon. Il l'a obtenue le 3 juillet 1640.

"La plupart, sinon toutes les terres de Beaupré écrit Mgr Gosselin (l. c. p. 66), avaient d'abord été concédées sur simple billet. Celles de d'Abancour et de Jolliet étaient du nombre. La situation fut régularisée pour plusieurs en 1650. Cette année-là, en effet, Olivier Letardif, commis général de la Compagnie des Cent Associés et en même temps l'un des associés et le représentant de la compagnie dite de Beaupré, se mit à donner des contrats aux habitants de la seigneurie. Jolliet eut son tour le 31 juillet.

Réunissant les deux propriétés en une seule (2), Letardif con-

(1) Le fac-similé du *Dictionnaire généalogique* a sans doute été pris sur la copie déposée aux Archives du Séminaire de Québec: il lui est en tous points semblable. L'exemplaire un peu différent et en écriture moderne que possèdent les Archives d'Ottawa, reproduirait, d'après les informations reçues, une copie conservée à Ste-Famille, Ile d'Orléans. Mais monsieur Giroux ne l'y a pas trouvée. Entr'autres variantes, notons que les noms de "La veuve LaCaille et Jolliet" n'apparaissent pas sur la carte d'Ottawa. Quant à l'original, il serait à Providence, Mass.

(2) Nous ne voyons pas pourquoi Mgr Gosselin parle de deux terres, dont l'une aurait appartenu à Adrien d'Abancourt et l'autre à Jean Jolliet. Bourdon, sur sa carte, n'en indique qu'une. S'il lui assigne deux propriétaires, ne serait-ce pas que cette unique terre, d'abord concédée (sur parole) à d'Abancourt, serait devenue, par la mort de ce dernier, à la fois propriété de sa veuve et héritage de leur fille Marie, épouse de Jean Jolliet?

cédait à Jean Jolliet "le nombre de siz arpans de terre en prez et bois sur le grand fleuve St Laurant et de dix perches de front pour chacun arpan et de profondeur jusqu'à lieue et demye, tenant d'une part, du costé du Nordest, à la vefve de feu Monsieur de Repantigny et d'autre part, du costé du sudouest, aux terres non conceddés. . ." à condition de "s'y établir dès la presente année, y avoir feu et lieu ou autre pour luy" etc. Puis, viennent les obligations ordinaires de rente de cens, de chapons vifs etc."

Sauf la concession faite en faveur de Pierre Gagnon, aucune concession écrite en bonne et due forme, par devant notaire, ne fut accordée avant 1650. De plus, si l'on compare l'ordre dans lequel Bourdon place les concessions et l'ordre des concessions notariées, on s'aperçoit que plusieurs ne sont plus au même endroit; parfois deux voisins immédiats en 1641 sont maintenant séparés par un troisième censitaire. Constatation plus surprenante: sur la carte de 1641, la terre à l'ouest de Pierre Gagnon est une terre non concédée, du moins elle n'est assignée à personne. Pourtant, dans l'acte du 3 juillet 1640, il était spécifié que Pierre Gagnon avait comme voisins Mathurin Gagnon et Jean Cochon.

Ces changements et ces omissions s'expliquent très bien si Bourdon, sur sa carte, indique les noms et les terres non pas de ceux qui sont "établis" sur la côte, mais de ceux qui ont reçu de la Compagnie de Beaupré des promesses, une option, une concession *verbale* ou sur simple billet. La plupart attendent, pour s'établir en toute sécurité, un acte notarié, une concession officielle en bonne et due forme.

2.—Il y a, sur la côte, d'autres "établissements".

Entre la rivière Notre-Dame de Beauport et la rivière Montmorency, Jean Bourdon localise avec précision sept habitations. C'est la seigneurie de Beauport, concédée à Robert Giffard le 15 janvier 1634: ". . . une lieue de terre à prendre le long de la coste du fleuve de Saint-Laurens sur une lieue et demie de profondeur dans les terres à l'endroit ou la rivière entre dans le dit Fleuve, icelle rivière comprise" (1).

Le défrichement et la mise en valeur en furent commencés l'année même de la concession. En 1641, soit sept ans plus tard, Bourdon y peut indiquer sept habitations, tandis que sur tout le reste de la côte, de la rivière Montmorency au Cap Tourmente, soit sur une longueur de plus de six lieues, il n'en a trouvé que six. Pour qui dressait une "carte des établissements de la Nouvelle-France", n'était-il pas essen-

(1) *Robert Giffard au Tribunal de l'Histoire*, p. 24.

tiel d'indiquer les noms des censitaires de Beauport et les limites de leurs terres?

On se demande peut-être si les lignes en avaient été tirées ou si Jean Bourdon les connaissait. Le 3 février 1637, Jean Guion, sieur du Buisson, et Zacharie Cloutier — les deux premiers censitaires de Giffard — sont mis en possession de leurs fiefs. C'est Jean de Lespinasse qui rédige l'acte: "Robert Giffard Ecr, sieur de Beauport, s'est transporté avec Jean Guion, Zacharie Cloutier, Adrien Duchesne, Me Jean Bourdon. . ." Le 10 décembre suivant, Jean Guion et Zacharie Cloutier se partagent "en présence de Charles Lalemand, Jean Bourdon. . ." les deux mille "arpents de terre plantée en bois et prairies" (mille à chacun) que, dès 1634, Giffard s'était engagé à leur donner (2). Voilà au moins trois lignes et trois noms qui étaient parfaitement connus de Bourdon, en 1641. Pourquoi ne les a-t-il pas indiqués sur sa carte? Parce qu'il s'est limité aux établissements de la Côte de Beaupré?

Mais est-ce vraiment en vue d'un relevé des établissements, quels qu'ils soient de toute la côte ou de Beaupré seul, provisoires ou définitifs, que Bourdon a tracé sa carte? C'est ce qu'il nous reste à voir.

3.—*La carte de 1641 est un relevé des pâturages de la Côte.*

Quand celui qui étudie la carte de 1641 a fini de déchiffrer les noms si intéressants qu'elle contient, il est tout à coup frappé par le soin que Bourdon a mis à dessiner les contours de l'île d'Orléans, sur laquelle pourtant, il n'y a aucune habitation.

Lisons ce qu'il écrit à l'intérieur: "Lille dorléans du côté du nord il y a quantité d'herbages — il n'y en a point du côté du sud que en quelques endroits c'est bien peu. Ces marques signifient les abitatio quy sont commencés. En ce coté (le littoral sud) ce double trait quy court du long de lille signifie bon chemin."

Quiconque s'est déjà rendu en auto sur l'île d'Orléans n'a pu s'empêcher de remarquer les notables différences qui existent entre la côte nord et la côte sud. Au nord, entre la falaise et le fleuve, encore aujourd'hui, "il y a quantité d'herbages", tandis qu'au sud, sauf "en quelques endroits, c'est bien peu", la falaise rejoint l'eau presque immédiatement. Seconde différence: au nord, le chemin passe sur la côte — il n'y a pas de grève — tandis qu'au sud, il passe en bas et tout près de l'eau. L'île d'Orléans est restée telle que Bourdon l'avait vue.

(2) Greffe de Jean Guitet, (*Robert Giffard au Tribunal de l'Histoire*, p. 26).

Mais pourquoi ce “tour de l’île” en 1641? Pourquoi cette mention des lieux où il y a beaucoup, peu ou point d’herbages?

Revenons à Québec et descendons, par le chemin de grève, jusqu’au Cap Tourmente. Bourdon nous indique quinze endroits où il y a des “prairies”. Elles sont tantôt sur le bord du fleuve, tantôt sur la falaise (prairie Blondel); tantôt elles entourent un “platon” (les deux fermes du Séminaire au Petit-Cap), tantôt elles forment un “beau pray” (St-Joachim), tantôt il n’y a rien malgré les ruisseaux qui coulent (“sont ruisseaux qui nont prairies”).

Bourdon a sûrement fait le relevé des pâturages de la côte. Était-ce le but principal de sa carte? Il semble bien, d’après les documents contemporains.

La concession du 3 juillet 1640 à Pierre Gagnon stipulait que “les prés le long du dict fleuve (étaient) en commun sinon (mais) qu’il les pourra faucher devant la présente concession”. C’était une innovation d’importance. Elle causa dans la seigneurie de Beauport, où les prés de grève étaient ou fort pauvres ou non concédés, une perturbation telle que Giffard fut menacé de perdre bon nombre de ses censitaires. Ils rêvaient des pâturages de la seigneurie voisine. La carte de 1641 indique six compagnons de Giffard qui ont déjà obtenu de la Compagnie de Beaupré des concessions au moins verbales: Zacharie Cloutier fils, François Bellenger, Jean Guion fils, Simon Guion, Jean Cloutier, Robert Drouin. Giffard tenta un effort désespéré pour enrayer la débandade. Ignorant totalement ceux de sa seigneurie qui avaient déjà un bail sur parole avec la Compagnie de Beaupré, il passa, le 15 mai 1642, avec Jean Guion père, Zacharie Cloutier père, Noël Langlois, Jean Côté, Martin Gravel et James Bourguignon un bail à pâturage, par lequel il “baillait et délaissait à titre de loyer et prix de journée de travail, du deuxième jour de mai 1642 jusqu’à trois ans après et suivant fini et accompli, promettant faire jouir le dit temps durant aux dits messieurs les habitants demeurant sur les terres du dit sieur Giffard; les prairies au dit sieur bailleur tel qu’il appert sises au dit Beauport, à l’exception de celles depuis la rivière du Buisson jusques à la rivière du dit Beauport que le dit sieur bailleur se réserve, pour en jouir par les dits trois ans, pour prendre et faire leur foin et y faire herbager leurs bestiaux avec ceux du dit sieur bailleur, ainsi que bon leur semblera” (Greffe de Piraubé).

La concession à Pierre Gagnon, déclarant communes les prairies de Beaupré à moins que les censitaires ne coupent le foin de leur grève suscita une telle tempête entre Robert Giffard et les messieurs de la Compagnie de Beaupré qu’il semble sûr d’affirmer qu’elle fut la cause pour laquelle la Compagnie de Beaupré s’abstint d’accorder de nouveaux titres notariés.

Elle fut une des raisons du passage en France de Giffard en 1646. La Compagnie des Cent Associés essaiera bien de calmer le seigneur de Beauport en lui accordant la seigneurie Saint-Gabriel; mais elle donnera tout de même raison à la Compagnie de Beaupré, et, dans ses contrats de 1650, cette dernière spécifiera toujours que les foins de grève deviennent communs lorsque le propriétaire ne les coupe pas devant la concession (1).

La pauvreté et la rareté des pâturages n'est pas un mythe auquel nous sommes heureux d'avoir recours. Le 21 juillet 1641, Piraube enregistre un marché pour du foin entre Jean Côté et Noël Langlois, de la seigneurie de Beauport, et la Compagnie de la Nouvelle-France, "pour fournir dans un mois ou plutost sy faire ce peut cinq cens bottes de foing pesans seize à dix huit livres la botte. . ." La crise du foin semble générale en 1641 et le relevé des pâturages sur la côte de Beaupré peut avoir été fait à la demande expresse des messieurs de la Compagnie des Cent Associés.

Résumons. On ne peut se baser sur la carte de Bourdon pour affirmer que, dès 1641, Jean Jolliet était établi à la Longue Pointe et que "là naquirent tous ses enfants, y compris le découvreur du Mississipi". Car la carte de Jean Bourdon n'est pas une "carte des établissements de la Nouvelle France"; elle est d'abord un relevé des prairies et pâturages de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans. C'est pour plus de clarté et dans un but pratique qu'elle indique les noms et les terres de ceux qui ont obtenu de la Compagnie de Beaupré une concession. Il ne s'agit encore, à une exception près, que de concessions verbales ou sur billet. Les établissements définitifs ne commencent qu'après le règlement du différend avec Robert Giffard, c'est-à-dire à son retour de France en 1647, lorsque la Compagnie des Cent Associés eut statué que la Compagnie de Beaupré pouvait concéder les grèves en commun et que furent connues bien clairement quelles seraient les clauses du contrat notarié. Muni d'une concession officielle le 31 juillet 1650, on peut croire que Jean Jolliet, abandonnant ou non le métier de charron, vint s'établir sur la terre qu'il tenait de son beau-père: 756 arpents de prés et de bois. C'est là que naquit son dernier enfant, Zacharie, le 23 décembre 1650; c'est là qu'il demeura, avec sa famille, quand, le 23 avril suivant, Dieu le rappela à Lui. Si son second fils Louis n'y est pas né, il y vécut ses jeunes années; devenu collégien vers 1658, il y occupa les loisirs de ses vacances; c'est à Châ-

(1) Zacharie Cloutier fils, François Bellenger, Jean Guion fils, Simon Guion, Jean Cloutier et Robert Drouin obtiendront une concession notariée et s'établiront sur la côte de Beaupré, en y emmenant tous leurs bestiaux. Mais à la signature d'un accord et règlement avec la Compagnie des Cent-Associés, le 4 mars 1652, Robert Giffard s'en souviendra et il exigera une remise pour "perte de bétail et de serviteurs". Cfr *Robert Giffard*, pp. 91 suiv.

teau-Richer que, le 2 février 1660, avec sa soeur Marie et cent soixante-huit autres enfants, il fut confirmé par Mgr de Laval; et quand il eut quitté le Grand Séminaire, c'est grâce à la vente de la terre de la Longue Pointe à Mgr de Laval, que lui-même, sa mère et son frère Adrien purent rembourser à monseigneur de Pétrée les 1045 livres que celui-ci lui avait prêtées l'année précédente "dans sa nécessité" (1).

3ième réponse: Louis Jolliet est né à Beauport.

Marié à Québec le 9 octobre 1639, Jean Jolliet et Marie d'Abancourt eurent cinq enfants connus: Adrien, un fils anonyme, Louis, Marie, Zacharie. L'acte de baptême d'Adrien n'a pas été retrouvé, mais dans un document de 1669, conservé aux Archives du Séminaire de Québec, son frère Zacharie le déclare l'aîné de la famille. Nous connaissons les actes de baptême de Louis et de Zacharie; il reste à examiner l'acte de sépulture de l'anonyme et l'acte de baptême de Marie.

"Le 4 juin 1644 le P. Jacques De la Place enterra dans le Cimetière de Kébec le petit fils de Jean Joliet et de Marie la Caille lequel n'avoit point encore esté nommé en l'église, mais baptisé par Mr Giffard au logis en danger de mort."

"Anno Domini 1648, mensis Aprilis die sexto, Ego Petrus Bailloquet Societatis Jesu, vices agens parochi ecclesia Kebecensis, baptizavi Solemniter puellam 7 ante diebus natam ex Joanne Joliet et Maria Dabancour conjugibus. Patrini fuerunt Joannes Guion et Siméona Orville. Nomen infanti datum est illud quo auspice mater praeter coem opinionem feliciter enixa fuerat Maria."

Résumons:

<i>Enfants</i>	<i>Baptême</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>	<i>Remarques</i>
Adrien	?	?	?	?
Anonyme	Sépulture: 4 juin 1644	?	?	"baptisé au logis par Mr Giffard
Louis	21 sept. 1645	Louis Maheu	Françoise Giffard	"recens natus"
Marie	6 avril 1648	Jean Guion	Simonne d'Orville	"7 ante diebus natus"
Zacharie	24 déc. 1650	Zacharie Cloutier fils	Marie Guion femme de Frs Belenger	"domi"

Ce tableau est révélateur. Pour en bien comprendre la portée, retraçons d'abord, dans les actes civils et religieux, soit les parents: Jean

(1) De mutation en mutation, l'ancienne terre des Jolliet est devenue la propriété de la Coopérative de Château-Richer, qui utilise encore le moulin qu'y fit bâtir, en 1691, le Séminaire de Québec.

Jolliet et sa femme, Marie d'Abancourt dite LaCaille, soit les grands-parents maternels: Adrien d'Abancourt dit LaCaille et Simonne d'Orgeville ou d'Orville.

Un coup d'oeil sur les greffes de l'époque:

Aux greffes d'Audouart, de Bancheron, de Lecoustre, de Pirau-be, durant la période 1640-1645, on ne rencontre pas le nom de Jean Jolliet. Quand à Adrien d'Abancourt, il assistait au contrat de mariage de Noël Morin et d'Hélène Desportes, le 27 décembre 1639; mais nous savons qu'il s'est noyé "dans les îles" en mai 1640.

Par contre le greffe de Tronquet, nous l'avons vu, est instructif: 25 juin 1644: Echange entre Guillaume Hubou et Guillaume Couillard. Y est présent "Jean Jolliet, notre charron pour les services des messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France".

22 juillet 1644: Accord entre Jean Bourdon et Henry Pinguet, au Fort. Est présent "Jean Jolliet demeurant au dit Québec".

29 octobre 1644: Vente de Guillaume Couillard aux Religieuses Hospitalières, "en présence de Jean Jolliet et de Robert Giffard".

Ouvrons maintenant le vieux registre des baptêmes conservé au Presbytère de Notre-Dame de Québec.

1637 26 mars: baptême de Jacques.

Fils de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel, le parrain est Noël Juchereau et la marraine Marie d'Abancourt, femme de Jean Jolliet (1).

1637 9 décembre: baptême de Simonne.

Fille de Jean Côté et d'Anne Martin. Parrain: Guillaume Hébert, marraine: Simonne d'Orgeville, épouse d'Adrien d'Abancourt dit LaCaille.

1638 24 novembre: baptême de Geneviève.

Fille de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel. Parrain: Adrien d'Abancourt dit LaCaille, marraine: Guillemette Hébert.

1639 10 décembre: baptême de Marguerite.

Fille de Pierre Gareman et de Magdelene Charlot. Parrain: Adrien d'Abancourt dit LaCaille, marraine: Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin.

1640 19 août, baptême de Charles.

Fils de François Bellenger, et de Marie Guyon. Parrain. Charles Giffard, marraine: Marie LaCaille, femme de Jolliet.

(1) C'est en reconstituant de mémoire les registres détruits par l'incendie que l'on spécifie: "femme de Jean Jolliet" Leur mariage n'eut lieu qu'en 1639.

1642 15 janvier, baptême de Germain (1).

Fils de Noël Morin et de Hélène Desportes. Parrain: Germain LeBarbier, marraine: Marie LaCaille.

1648 6 avril, baptême de Marie.

Fille de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt. Parrain: Jean Guyon, marraine: Simonne d'Orville.

Autres baptêmes à noter scrupuleusement:

1641 15 mai, baptême de Noël.

Fils de Jacques Boissel et de Marie Eripel. Parrain: Noël Juchereau, marraine: Hélène Martin. "En l'une des deux maisons de Beau-pré".

1641 16 août, baptême de Jeanne.

Fille de Jean Gagnon et de Marguerite Cochon. Parrain: Mathurin Gagnon, marraine: Jeanne Abraham, épouse de Jean Cochon. "En la maison de Beau-pré".

1643 25 juin, baptême de Anne.

Fille de Pierre Gagnon et Vincente Desvarieux. "In villa dicta Beau-pré. . . recens natam".

De ce petit inventaire aux registres de N.D. de Québec, il ressort:

1.—Que Jean Jolliet et Marie LaCaille, Adrien d'Abancourt et Simonne d'Orgeville, apparaissent comme parrains et marraines jusqu'au 15 janvier 1642. Après cette date, ils semblent disparaître comme par enchantement, jusqu'en 1648.

2.—Que Jacques Boissel et Marie Eripel, son épouse; Jean Gagnon et Marguerite Cochon, son épouse; Mathurin Gagnon et Jeanne Abraham sont sur la Côte de Beau-pré en 1641; que Pierre Gagnon et Vincente Desvarieux sont à Beau-pré en 1643.

3.—Qu'en une seule circonstance un membre des couples Jolliet ou d'Abancourt a servi de parrain ou de marraine pour un enfant né sur la Côte de Beau-pré: c'est Marie LaCaille, femme de Jean Jolliet, marraine de Charles Bellenger. Le parrain était Charles Giffard, fils du Seigneur de Beauport.

Étudions les baptistaires de quelques familles de Beauport, de 1635 à 1648. Si nous omettons les familles de Jean Guion père, de Zacharie Cloutier père, de Martin Grouvel et de James Bourguignon, c'est que l'on n'y trouve pas de baptême durant cette période.

(1) Germain Morin devint le premier prêtre canadien.

Famille Noël Langlois et Marie-Françoise Grenier

Les enfants de Langlois sont les suivants :

<i>Enfants</i>	<i>Baptême</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>
Robert	18 juillet 1635	Robert Giffard	Anne Martin
Marie	19 août 1636	Noël Juchereau	Marie Giffard
Anne	2 septembre 1637	Frs. Bellenger	Anne Cloutier
Jeanne	1 janvier 1643	Jean Guitet	Marie Renouard, femme de Robert Giffard
Elizabeth	7 mars 1645	Jean Guion, fils	
Marie	18 octobre 1646	Ant. Pelletier	Marie Olivier, femme de Martin Prévost.

Les deux conjoints sont de Beauport et les parrains et marraines sont presque tous du même lieu.

Famille François Boucher et Florence Gareman

<i>Enfant</i>	<i>Baptême</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>
Jean	1er mai 1643	Jean Cloutier	(en blanc)

Au dit baptême, Boucher est dit "habitant de Beauport". Le parrain est Jean Cloutier du même endroit. Les autres enfants de Boucher sont nés à Sillery et ailleurs; aussi ne rencontre-t-on pas de parrain ni de marraine de Beauport.

Famille Jean Côté et Anne Martin

<i>Enfants</i>	<i>Baptême</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>
Louis	25 octobre 1635	Marie Giffard	Louise Couillard
Simonne	9 décembre 1637	Guillaume Hébert	Simonne d'Orville
Martin	12 juillet 1639	Martin Grouvel	Marguerite Langlois
Mathieu	16 juillet 1643	Mathieu Hubou	Mathurine Robin, épouse de Jean Guion
Jean	25 février 1644	Jean Alarie	Elisabeth Couillard
Noël	4 mai 1646	Noël Langlois	Michelle Mabile

Quiconque connaît les noms des premiers habitants de Beauport (Voir *Robert Giffard au Tribunal de l'Histoire*) et considère attentivement ce relevé des baptêmes, remarque vite que la plupart des parrains et des marraines sont de Beauport. La proportion grandit avec la population. C'est d'ailleurs normal qu'à moins d'une raison exceptionnelle — surtout en ces temps de communication difficile — on jette les yeux sur ses proches ou ses voisins. On peut même poser en principe — démontré à posteriori par les baptêmes que nous venons d'étudier — que le parrain et la marraine sont très probablement du lieu où est né l'enfant et peuvent par là nous aider à trouver ce lieu.

ADRIEN POULIOT, S.J.

T.-ÉDMOND GIROUX

(à suivre)